

# Des assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s



- L'enfant est accueilli au domicile de l'assistant.e maternel.le.
- L'assistant.e maternel.le doit être agréé.e par le Conseil départemental.
- Les parents sont employeurs de l'assistant.e maternel.le et signent avec lui/elle un contrat.

Pour trouver un.e assistant.e maternel.le au plus près de votre domicile ou de votre lieu de travail :

- ☞ [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr) (site de la Caf)
- ☞ [www.assmat28.eurelien.fr](http://www.assmat28.eurelien.fr)  
(site du Conseil départemental)
- ☞ Contactez le RPE de vernouillet  
email : [rpe@vernouillet28.fr](mailto:rpe@vernouillet28.fr)

Vous souhaitez devenir assistant.e maternel.le ?  
Contactez l'Agglomération du Pays de Dreux :  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

Conception et impression : service Communication [CE], mairie de Vernouillet - 12/2025

## Téléchargement du dossier d'inscription et dates de commissions d'attribution des places d'accueil

[www.vernouillet28.fr](http://www.vernouillet28.fr)

rubrique « Famille » puis choisir « Petite Enfance »

## Contacts & Infos pratiques

### Secrétariat du service Petite Enfance

- Maison de la Petite Enfance, Esplanade du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre, 28500 Vernouillet
  - Téléphone : 02 37 62 85 50
  - Mail : [petite-enfance@vernouillet28.fr](mailto:petite-enfance@vernouillet28.fr)

et sur [www.vernouillet28.fr](http://www.vernouillet28.fr)

La Caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir partenaire de ce lieu.



# L'accueil Petite Enfance à Vernouillet



Retrouvez les infos sur  
**Vernouillet28.fr**



« Le projet municipal met l'enfant au cœur de ses dispositifs. Vernouillet vous propose la diversité des modes d'accueil. Notre volonté est de favoriser l'égalité des chances pour tous. La petite enfance s'implique dans un programme éducatif, familial et social. Nous souhaitons à nos petit(e)s Vernolitain(e)s de bien grandir à Vernouillet »

Karine Benabi  
Adjointe en charge de l'Éducation et de la Famille



**Vernouillet28**

# Des structures municipales

- Dédiées aux enfants âgés de 10 semaines à moins de 4 ans.
- Priorité aux enfants vernolitains. Les enfants hors commune seront accueillis selon les disponibilités.
- La ville a signé une convention avec la Caf pour les 4 établissements municipaux. En conséquence les tarifs sont adaptés aux revenus des familles (PSU : prestation de service unique).
- Le dispositif « Insertion et mode de garde » permet aux familles vernolitaines inscrites dans une démarche d'insertion de bénéficier d'un mode de garde adapté pour leurs enfants (0-3 ans) afin de pouvoir se consacrer pleinement à leurs recherches d'emploi ou à toute démarche en lien avec leur insertion professionnelle.
- Règlements de fonctionnement consultables sur le site de la ville.
- Dossier de demande d'accueil obligatoire pour tous types d'accueil.

## Un lieu d'accueil familial...

### Crèche familiale Les Loupiots

- Enfants accueillis au domicile des assistant.e.s maternel.le.s employé.e.s par la ville. Environ 21 places réparties sur tout le territoire.
- Accueil de 3 à 5 jours par semaine, de 7 h à 19 h, voire au-delà selon possibilités.
- Aspects administratifs gérés par la direction, facturation ville avec tarifs PSU.
- Ateliers collectifs chaque semaine à la Maison de la Petite Enfance.
- Suivi éducatif et pédagogique par une équipe qualifiée (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture).

Crèche familiale - Maison de la Petite Enfance Les Loupiots  
Espl. du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre (derrière la Mairie), 28500 Vernouillet  
(Accès par le chemin de Volhard)  
Tél. : 02 37 62 85 50



## et trois lieux d'accueil collectif

Deux types d'accueil sont proposés pour mieux répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants : accueil régulier ou accueil occasionnel.

### Soit en accueil collectif régulier :

Cet accueil fait l'objet d'un contrat entre les parents et l'établissement, précisant les jours et les heures d'accueil de l'enfant.

Dossier de demande d'accueil obligatoire. Admission soumise à validation de la CAPA (Commission d'attribution des places d'accueil)

### Soit en accueil collectif occasionnel :

L'accueil collectif occasionnel concerne les enfants qui fréquentent la structure quelques heures par semaine de façon non fixe. Ce type d'accueil ne fait pas l'objet d'un contrat. L'inscription est faite sur rendez-vous avec la direction de l'établissement. La venue de l'enfant est soumise à réservation par la famille, par téléphone ou sur place.

*Remarque : l'accueil d'urgence est mis en place pour des situations particulières, notamment en lien avec les services de PMI. Dans ce cas, les enfants sont accueillis en surnombre, dans la limite des textes en vigueur.*

### Multi-accueil Les Loupiots

Multi-accueil Les Loupiots - Maison de la Petite Enfance  
Espl. du 8 Mai 1945 - Maurice-Legendre (derrière la Mairie), 28500 Vernouillet  
(Accès par le chemin de Volhard)  
Tél. : 02 37 62 85 50

Capacité d'accueil : 24 places (21 places en accueil collectif régulier et 3 places en accueil collectif occasionnel). Du lundi au vendredi : 8 h à 18 h

### Multi-accueil Pass'Ages Vauvettes

Multi-accueil Pass'Ages Vauvettes  
23 av. François-Mitterrand, 28500 Vernouillet  
Tél. : 02 37 62 98 98

Capacité d'accueil : 18 places (15 places en accueil collectif régulier et 3 places en accueil collectif occasionnel). Du lundi au vendredi : 8 h à 18 h

### Halte-garderie Pomme d'Api

Halte-garderie Pomme d'Api  
9/4 rue Jean-Bart (Tabellionne), 28500 Vernouillet  
Tél. : 02 37 42 05 51

La halte-garderie propose un accueil collectif occasionnel uniquement.  
Capacité d'accueil : 12 places. Pas de déjeuner.  
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 45 (fermé le mardi)